

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de service à la filière
(bureau de négoce – spécialisé dans l'import de saumon).**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société DIRECT OCEAN a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer sur une emprise parcellaire d'environ 1 914 m² sur l'ilot 22, cadastrée AB 285 et AB 140-286 et située rue des margats à LE PORTEL, aux fins d'y édifier un bâtiment d'une surface au sol d'environ 530 m².

Ce bâtiment sera exploité par la société DIRECT OCEAN, société de négoce spécialiste du saumon déjà présente sur le Port de Boulogne, afin d'y baser son siège social et accueillir ses bureaux.

La société DIRECT OCEAN a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 50 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle non bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 1 914 m² en vue d'une activité de commercialisation de produits de la mer spécialisée dans le saumon.

- Durée de l'autorisation : 50 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR **9 958.64 € HT hors taxe**, conformément au barème des tarifs publics en vigueur.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 1 400 000 € Hors Taxe.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/01/2021.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 23 décembre 2019**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société DIRECT OCEAN représentée par Monsieur Daniel DUBUS, actuel Président, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est à BOULOGNE/MER (69205 Cedex), 1 à 7 rue Nicolas Appert – Bâtiment Capécure II – BP 377, immatriculée sous le numéro de SIREN 318 895 000 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).
- Date de publication du présent avis : 06/12/2019